APRÈS ART. 10 N° **CE3144**

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N º CE3144

présenté par

M. Vuibert, M. Reda, Mme Klinkert, M. Boudié, M. Lamirault, Mme Vidal, M. Marion, M. Haury, Mme Brulebois, M. Fait, M. Batut et Mme Liliana Tanguy

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.